



**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
DE FRANCEAGRIMER**

Animation des filières
Service Innovation et Qualité
12 RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 20002
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS
CEDEX

**FILIERE/SIQ/D 2011-01
du 6 janvier 2011**

Dossier suivi par : Tarek MHIRI
Tel. : 0173303424
E-mail : tarek.mhiri@franceagrimer.fr

PLAN DE DIFFUSION :
FranceAgriMer, Instituts techniques agricoles, Fédérations professionnelles et interprofessionnelles, Etablissements publics de recherche, DRAAF, DGPAAT, DGAL, DPMA.

MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

OBJET : Décision modificative de la décision FILIERE/SIQ/D2010-77 relative au programme d'aide en faveur de l'expérimentation

BASES REGLEMENTAIRES :

- Règlement CE N°800/2008 du 06 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) JOUE L 214 du 09 août 2008,
- Régime cadre exempté de notification N°X60/2008 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation,
- Code Rural et de la pêche maritime, livre VI, titre II, chapitre I ;
- Avis du Conseil d'administration de FranceAgriMer du 16 novembre 2010.

FILIERE CONCERNEE : Toutes les filières agricoles, agro-alimentaires, la pêche et l'aquaculture.

RESUME :

La présente décision modificative de la décision FILIERE/SIQ/D2010-77 du 28 décembre 2010 précise les conditions d'éligibilité des demandes d'aide.

Seul l'article 4 de la décision citée ci-dessus est modifié.

Article Unique

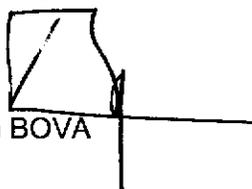
L'article 4 de la décision n° FILIERE/SIQ/D2010-77 sus visée est complété comme suit :

« Les demandes doivent être déposées sur le réseau extranet avant le commencement du programme d'expérimentation afférant. Un accusé de réception est délivré pour chaque demande déposée. Aucune dépense ne sera prise en compte si elle est antérieure à la date de l'accusé de réception. Celui-ci ne constitue en aucun cas une décision d'octroi d'une subvention. »

Les autres termes de la décision n° FILIERE/SIQ/D2010-77 demeurent inchangés.

Fait à Montreuil-sous-Bois, **06 JAN. 2011**

Le Directeur général


Fabien BOVA